

LIVRET DE PREPARATION RENTREE 6^{ème} - JUIN 2024

« *Le monde moderne offre à nos jeunes bien des plaisirs et des divertissements, mais peu de joie. Nous pouvons donc estimer avoir effectué un grand pas en avant lorsque que nous faisons comprendre, ou mieux encore, expérimenter au jeune, la différence entre plaisir et joie* »

Père Joseph AUBRY (Salésien de Don Bosco)

Réunion de rentrée 6^{ème} : Lundi 9 septembre à 18h30
Votre présence est essentielle

Chers Parents,

Votre enfant est sur le point d'effectuer sa prochaine rentrée scolaire dans notre établissement. Nous en sommes très heureux. Ensemble, après un été bien mérité, nous écrivons la 188^{ème} page d'un livre un jour entamé à St Didier sur Chalaronne par Marcellin Champagnat.

Aussi, faisant suite à la journée d'accueil des CM2 du 29 mai dernier et afin d'installer votre enfant dans les meilleures conditions, nous vous prions de trouver dans ce livret toutes les informations nécessaires pour une rentrée la plus sereine possible.

Vous trouverez dans ce livret la date de la rentrée mais également un calendrier prévisionnel de l'année. Ce calendrier sera ajouté en 3^{ème} de couverture dans le carnet de correspondance de votre enfant à la rentrée.

L'Ensemble scolaire St Joseph met en avant la langue française à l'intérieur d'un grand **Projet langue française** et nous imposons donc une lecture d'été. Une évaluation sera effectuée à la rentrée. Vous trouverez dans ce livret la liste exhaustive sur laquelle votre enfant devra faire un choix.

Nous vous demandons d'étudier attentivement l'**option English +**. Il s'agit d'un chemin pédagogique d'anglais renforcé, tracé depuis le cycle 2 à l'école Ste Marie et jusqu'à la Terminale. Le coupon en fin de livret est à retourner le jour de la rentrée. Un entretien avec l'élève sera réalisé dans le mois de septembre par l'équipe English + afin de valider ou non votre demande.

Le règlement intérieur du Collège est à trouver à l'intérieur de ce livret. Nous vous demandons d'y être particulièrement attentifs en le lisant avec votre enfant. Il se fait le relais d'une volonté de placer vos enfants en sécurité dans l'établissement et comporte des informations importantes sur la tenue vestimentaire, le téléphone portable ou encore les entrées et sorties de l'établissement.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires sur notre site internet : <http://st-joseph01.fr/> et sur Facebook : <https://www.facebook.com/StJoseph01140/>.

Concernant les transports scolaires, vous trouverez toutes les informations nécessaires dans ce livret.

Nous sommes heureux de vous souhaiter à tous un bel été et un bon repos. L'accueil de l'établissement reste ouvert jusqu'au vendredi 12 juillet et à compter du jeudi 22 août 2024.

Nous vous prions de recevoir, chers Parents, l'expression de notre dévouement et de notre considération les plus sincères.

Y. Colombet
Directeur adjoint

L. de Serres
Chef d'établissement

SOMMAIRE

Lettre aux familles	→	Pages 1-2
Dates de rentrée	→	Page 3
Règlement intérieur Collège	→	Pages 4-10
Liste de fournitures Collège	→	Pages 11-12
Lectures d'été	→	Page 13
Calendrier prévisionnel 2024-25	→	Page 14
Règlement financier 2024-25	→	Page 15 à 21
Informations transports AIN	→	Page 22
Informations transports RHONE	→	Page 23
Informations transports SAONE ET LOIRE	→	Page 24
Opération Sweat St Jo !	→	Page 25
Présentation English +	→	Page 26
Coupon-réponse	→	Page 27-28

DATES DE RENTREE DES ELEVES

Les élèves de 6^{ème} et
de 2^{nde}.



Lundi 02
septembre
2024

Attention, les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et Terminale
n'auront pas cours ce jour-là.

Les élèves de 5^{ème},
4^{ème}, 3^{ème}, 1^{ère} et
terminale



Mardi 03
septembre
2024

Les élèves de 6^{ème} et de 2^{nde} **auront bien cours ce jour-là.**

Les cars fonctionneront dès **le lundi 02 septembre 2024.**

L'entrée des élèves de l'ensemble scolaire St Joseph se fait par le parking des Huguets, proche de la pharmacie.

Règlement intérieur - Collège St Joseph

PREAMBULE :

Toute vie en communauté suppose des règles.

Le règlement intérieur d'un établissement catholique a pour but de permettre à tous de bien vivre ensemble et de bien travailler.

Ce document a la valeur d'un contrat, définissant les droits et les devoirs de l'élève auxquels élèves, parents, enseignants et éducateurs adhèrent. Il s'applique, tout ou en partie, aussi bien dans l'enceinte de l'établissement qu'aux abords immédiats, dans les transports scolaires ainsi que pendant toute sortie scolaire.

Il repose sur la conviction que l'usage de la liberté ne consiste pas à faire ce que l'on veut, mais engage une responsabilité vis-à-vis de soi-même et des autres. C'est le sens même du mot communauté.

Il suppose la volonté de travailler, en donnant le meilleur de soi-même, en respectant le climat de travail ainsi que les personnes et l'environnement.

SOMMAIRE :

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

- 1- SECURITE
- 2- HORAIRES ET PONCTUALITE
- 3- PRESENCE
- 4- ENTREES ET SORTIES
- 5- ETUDE SURVEILLÉE
- 6- RESTAURATION

REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

- 1- ATTITUDE ET TRAVAIL
- 2- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI
- 3- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

ANNEXES

- 1- PROJET EDUCATIF
- 2- CHARTE INFORMATIQUE
- 3- CHARTE SALLES DE TP
- 4- CHARTE EPS ET AS
- 5- CHARTE CDI
- 6- CHARTE TRANSPORTS SCOLAIRES

L'ensemble scolaire Saint-Joseph est un établissement catholique d'enseignement sous la tutelle du Diocèse de Belley Ars et sous contrat d'association avec l'Etat. L'établissement respecte donc intégralement les programmes et les horaires fixés par l'éducation nationale, tout en gardant son caractère propre.

Lors de l'inscription, les élèves et leurs familles s'engagent à respecter le projet éducatif de l'établissement ainsi que le présent règlement intérieur et toute action éducative qui en découle.

REGLES GENERALES DE FONCTIONNEMENT

Suivi administratif : La famille est responsable des renseignements d'état civil fournis à l'établissement et doit assurer leur mise à jour. L'état civil fait foi pour la désignation des personnes.

1- SECURITE

- 1.1 Pour assurer une circulation plus fluide et limiter les risques liés aux attroupements à l'entrée comme à la sortie, les élèves doivent libérer rapidement les voies d'accès et ne pas rester devant les portails.
- 1.2 L'entrée des adultes se fait uniquement par l'accueil, rue Joseph Berlioz. Aucun adulte n'est autorisé à pénétrer dans l'établissement par l'entrée des élèves, sauf autorisations exceptionnelles pour des réunions.
- 1.3 Les utilisateurs de deux roues (y compris vélos), de skate-board, rollers ou trottinette doivent entrer à pied, moteur arrêté, et garer ou déposer leurs véhicules sur les emplacements prévus à cet effet. Pour tous ces engins, un dispositif antivol est fortement recommandé, l'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations.
- 1.4 Le Plan Particulier de Mise en Sécurité répertorie toutes les actions de sécurité à réaliser en cas d'incident grave ou d'intrusion. Il est consultable sur demande auprès du Chef d'établissement.

Je comprends qu'il y a des risques pour la sécurité si des règles ne sont pas fixées ;

Je me sens bien si je suis en sécurité.

2- HORAIRES ET PONCTUALITE

2.1 Horaires :

L'établissement ouvre ses portes à 7h45.

Le début des cours se fait à 9h00.

La fin de l'après-midi est à 17h (sauf pour étude du soir).

La fin de la matinée est à 12h00 le mercredi.

L'établissement ferme ses portes à 19h.

La pause méridienne sera au minimum de 55 minutes pour tous les élèves. Les horaires exacts de cette pause seront indiqués sur les emplois du temps distribués en début d'année.

2.2 En cas de retard, aucun élève n'est autorisé à rentrer en classe sans être passé à la Vie Scolaire pour la délivrance d'une autorisation d'entrée en classe.

2.3 Pour la pause méridienne, les externes sortent par l'entrée administrative (rue Joseph Berlioz) après un pointage soit à l'accueil soit en Vie Scolaire.

2.4 Sauf information écrite, datée et signée par le responsable légal, aucun élève ne peut quitter l'établissement en cours de journée. Aucune autorisation ne sera donnée par téléphone. L'envoi d'un e-mail peut convenir.

2.5 Les retards sont enregistrés par la Vie Scolaire, notifiés à la famille et doivent être justifiés par les responsables légaux.

2.6 Trois retards « sans motif » ou avec un « motif non légitime » seront sanctionnés.

Je m'habitue aux horaires ;

Si je suis en retard ou absent, il me faut prévenir parce que les adultes m'attendent et peuvent s'inquiéter.

3- PRESENCE

- 3.1** La présence à tous les cours est obligatoire sans aucune réserve, y compris pour la vie de classe, l'étude surveillée, ainsi que pour toute activité dans laquelle l'élève est inscrit ou annoncée aux élèves comme obligatoire.
- 3.2** Le respect du calendrier scolaire de l'établissement est obligatoire.
- 3.3** Les familles sont informées de l'emploi du temps par le biais du carnet de liaison ou par Ecole Directe. Toute modification d'emploi du temps, ponctuelle ou définitive, fera l'objet d'une information par la Vie Scolaire.
- 3.4** L'appel est effectué à chaque heure, les absences sont enregistrées et visibles par les familles sur Ecole Directe
- 3.5** En cas d'absence prévisible :
- Envoyer un écrit ou un message Ecole directe à un ou plusieurs personnels de la Vie scolaire, ou par e-mail à : viescolaire@st-joseph01.fr. (L'e-mail suffit à classer/justifier l'absence ou le retard) ;
 - Fournir une pièce justificative en pièce jointe (si absence de 2 jours ou plus) ;
 - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.6** En cas d'absence imprévisible :
- Prévenir impérativement l'établissement par téléphone 04-74-04-98-85 ;
 - Avant le retour de l'élève, effectuer la justification* sur Ecole directe selon la procédure ci-après. Un e-mail peut également convenir.
 - Fournir une pièce justificative (si absence de 2 jours ou plus) ;
 - Rattraper impérativement cours et devoirs.
- 3.7** L'absence prolongée, à compter de 4 demi-journées d'absences non-justifiées ou non-légitimes en un mois, entraîne un signalement aux services de l'inspection académique pouvant aboutir à des sanctions pénales, selon les modalités fixées par l'article L. 131-8 du code de l'Éducation Nationale et par le code pénal.
- 3.8** Les rendez-vous d'ordre personnel, médical ou administratif, doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des temps scolaires. La dispense d'EPS n'est pas un motif d'absence.
- 3.9** La mention « motif personnel » pour une absence ne peut être acceptée comme légitime, sauf en cas d'explication confidentielle auprès de la responsable de la Vie Scolaire, du Directeur adjoint ou du Chef d'établissement.

Je comprends que le règlement s'adapte à la loi.

Je veux progresser et réussir. Pour cela, je dois être présent.

4- ENTREES, SORTIES, CIRCULATION

- 4.1** Pour le Collège comme pour le Lycée, les entrées (matin) et sorties (soir) se font par la Place des Huguets (Parking des cars).
- 4.2** Dans les bâtiments, la circulation se fait par les escaliers indiqués en début d'année, dans le but d'éviter les encombrements. Les déplacements se font à droite, le plus calmement possible. Pendant les interours, les sorties dans les couloirs ou sur les coursives sont interdites lorsqu'il n'y a pas de changement de salle et pourront faire l'objet d'une sanction.
- 4.3** Aux récréations, tous les élèves doivent descendre ou sortir dans la cour. La sonnerie de fin de récréation appelle tous les élèves à se mettre en rang par classe.

Je veux devenir responsable en grandissant ;

Je comprends que c'est ensemble que nous devenons responsables.

5- ETUDE SURVEILLEE

- 5.1 L'étude est considérée comme un temps de cours. La présence y est donc obligatoire. L'appel sera effectué.
- 5.2 La salle d'étude est totalement silencieuse, le travail en binôme pourra y être autorisé uniquement par le surveillant, s'il y a un nombre restreint d'élèves dans la salle. Dans tous les autres cas, le travail est obligatoire, individuel et avec son propre matériel. Si tout le travail personnel est terminé, les élèves devront avoir sur eux un livre (type roman) à lire.
- 5.3 En cas d'absence d'un enseignant, l'établissement assurera au mieux l'encadrement des élèves (remplacement en interne par un autre enseignant, étude surveillée, éventuellement travail en autonomie).
- 5.4 En tant qu'établissement sous contrat d'association avec l'Etat, l'établissement est tenu de respecter les délais d'autorisation de remplacement d'enseignants. De ce fait, le remplacement par un suppléant ne peut se faire que si l'arrêt de travail dépasse 14 jours. Le cas échéant, le remplacement ne pourra être effectué qu'en interne.

*J'utilise le temps
correctement, pour
en gagner ;*

*Petit à petit, je
deviens autonome.*

*Je fais tout ce que je
peux pour que le
service de
restauration
fonctionne bien et
simplement.*

6- RESTAURATION

- 6.1 Les jours de demi-pension sont fixés en début d'année par les familles sur un document, compte tenu de l'emploi du temps et des convenances personnelles. En cas de modifications à long terme, un nouveau document devra être rempli et signé.
- 6.2 La demi-pension fonctionne par forfait. Les repas non pris ne feront donc pas baisser le montant du forfait.
- 6.3 Une carte de self perdue ou abîmée doit être rachetée.
- 6.4 L'appel des classes pour la restauration s'effectue sous le préau du self.
- 6.5 Pouvoir se restaurer dans une ambiance paisible est important. Tout comportement allant à l'encontre de cela pourra être sanctionné par les adultes présents dans le self.
- 6.6 Notre communauté éducative, en lien direct avec la société de restauration, accorde une importance toute particulière au gaspillage. Le gaspillage excessif pourra donc être sanctionné.

REGLES GENERALES DE COMPORTEMENT

1- ATTITUDE ET TRAVAIL

- 1.1** Les élèves doivent faire de leur mieux et honnêtement le travail demandé par les enseignants et les personnels d'éducation. Ceci impose d'apporter en classe tout le matériel nécessaire. La désinvolture n'est pas acceptable et pourra faire l'objet d'une sanction.
- 1.2** Les travaux/devoirs non rendus :
- 1^{er} manquement : Travail à rendre pour le lendemain ou pour cours suivant avec points en moins.
 - 2^{ème} manquement : Travail à faire en retenue.
- 1.3** La présentation, tant personnelle que vestimentaire des élèves doit toujours être jugée correcte et décente.
- 1.4** A ce titre, la tenue doit être adaptée au travail :
- Pas de vêtements portant des écritures appelant à la haine ou à la violence, ou allant à l'encontre du projet éducatif de l'établissement ;
 - Le port des casquettes et des bonnets est autorisé. Il se fait en fonction des saisons mais jamais dans les bâtiments (sauf avis médical contraire en accord avec la Direction) ;
 - Par correction, un élève se décoiffe face à un adulte ;
 - Le port du survêtement est réservé au cours d'EPS (le passage au vestiaire est donc impératif) ;
 - Les jeans troués, partiellement troués ou limés ne sont pas autorisés ;
 - Quelle que soit la tenue, aucun sous-vêtement ne doit être visible ;
 - Le port du bermuda est toléré uniquement s'il est de couleur unie (pas de short ou de jupe trop court(e), pas de short de sport, pas de short bariolé, pas de haut trop court).
- 1.5** Cas de tenue non adaptée :
- 1^{er} manquement : remarque écrite + appel aux parents par la Vie scolaire.
 - 2^{ème} manquement : appel aux parents par la Vie scolaire + étude surveillée jusqu'à ce que la tenue ait pu être changée.

Je dois m'habituer à respecter des règles, car sinon cela peut perturber la liberté des autres.

Je comprends ce que signifie « vivre ensemble », en communauté.

Je suis quelqu'un de bien, je veux continuer à devenir une belle personne.

1.6 Il va de soi que le respect de l'autre interdit tout acte ou propos violent. Dans le même sens, il est interdit d'user d'une quelconque pression morale ou psychologique ou d'exprimer des idées outrancières ou provocatrices. Ce type de comportement pourra entraîner une sanction immédiate avec information aux familles.

1.7 Le respect de l'autre et de tous les personnels, la politesse, le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe ou réduisant l'autre à une apparence physique ou à un handicap sont des points sur lesquels l'établissement accordera une importance très particulière.

1.8 Les vols ou tentatives de vol, les brimades, le bizutage, le racket, le harcèlement, y compris celui fait par le biais d'internet ou des réseaux sociaux, les violences physiques et les violences sexuelles, dans l'établissement et à ses abords immédiats, constituent des comportements qui, selon les cas, pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires et/ou d'une saisine de la justice.

1.9 L'utilisation de tout objet jugé dangereux est interdite dans l'enceinte comme aux abords de l'établissement.

1.10 Les téléphones portables et autres lecteurs ou objets électroniques de même catégorie devront être éteints et non-visibles dans l'enceinte de l'établissement. Le non-respect de cette consigne peut donner lieu à une confiscation immédiate et temporaire et à un appel aux familles.

Cependant, l'utilisation pédagogique de ces outils pourra se faire avec l'accord d'un enseignant ou d'un personnel.

1.11 Il ne convient pas d'apporter de la nourriture et de mâcher un chewing-gum dans l'enceinte de l'établissement. Dans la cour, tout déchet devra être jeté à la poubelle sous peine de sanction de travaux d'intérêt général.

1.12 L'introduction et à plus forte raison la consommation de tabac, de cigarette électronique, de boissons énergétiques, d'alcool, ou de tout produit toxique ou illicite est interdite dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires.

1.13 Toute effusion sentimentale ou flirt sont interdits dans tous les lieux de l'établissement et ses abords ainsi que lors des sorties scolaires, par respect de soi et d'autrui.

2- RESPECT DES BIENS COMMUNS ET DES BIENS D'AUTRUI

- 2.1** Le respect de l'environnement, des biens communs et des biens appartenant à autrui sont des obligations. La responsabilité de l'élève majeur ou des personnes exerçant l'autorité parentale peut se trouver engagée sur le fondement des dispositions des articles 1240 et 1242 du code Civil, en cas de dommage causé aux biens de l'établissement.
- 2.2** En cas de détérioration, les responsables légaux seront pécuniairement responsables des dégâts causés.
- 2.3** Chaque élève est entièrement responsable de son matériel (personnel ou prêté par l'établissement). L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration, il est donc fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur.
- 2.4** Les manuels scolaires, prêtés en début d'année, devront être couverts pour être rendus dans le meilleur état possible. Chaque élève est responsable des manuels mis à sa disposition. En cas de perte, l'élève devra racheter le manuel (25€). En fin d'année, tout manuel non rendu ou dégradé sera facturé.
- 2.5** L'établissement scolaire est un lieu où tout échange d'argent et de biens est interdit.

Mon cadre de vie est agréable ;

Je prends soin de ce qui m'est prêté, du matériel, des espaces.

3- MESURES EDUCATIVES ET MESURES DISCIPLINAIRES

3.1 Définitions :

Infractions	Définition	
<p>Mesures éducatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures éducatives peuvent être prononcées par tout adulte garant du règlement intérieur. - Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement. - Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement par l'enseignant ou le personnel de l'établissement. - Les mesures éducatives s'inscrivent dans une démarche éducative partagée par l'ensemble de l'équipe éducative et les parents. 	<p>Explication orale</p> <p>Appel aux parents</p> <p>Mot dans carnet (correspondance) + appel aux parents</p> <p>Observation « Ecole directe » + appel aux parents</p> <p>Observation « Ecole directe » + rencontre avec parents</p> <p>Retenue(s) ou Travaux d'Intérêt Général + Rencontre parents (avec Responsable de Vie scolaire ou responsable de niveau)</p> <p>Mesure de responsabilisation éducative</p> <p><u>Conseil d'éducation*</u></p>

Infractions	Définition	
<p style="text-align: center;">Mesures disciplinaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures disciplinaires sont prononcées selon les cas, <u>par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint</u>, ou par le conseil de discipline et inscrites au dossier administratif de l'élève. - Elles concernent des atteintes aux personnes ou aux biens ainsi que des manquements graves ou des manquements répétés aux obligations des élèves. - La gravité des manquements constatés ainsi que la multiplicité des faits d'indiscipline de la part d'un élève, seront rapportés au Chef d'établissement ou au Directeur Adjoint, qui statueront. - Le prononcé d'une sanction doit favoriser un processus de responsabilisation, en faisant prendre conscience à l'élève de l'existence de règles, de leur contenu et des conséquences de leur violation pour lui-même, la victime éventuelle et la communauté éducative tout entière. - Le chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint peuvent choisir de donner une punition ou une sanction en fonction de la gravité de la faute, qu'il lui revient à ce moment-là d'évaluer. - Un registre des sanctions constitue à la fois un repère et une mémoire du traitement des faits d'indiscipline dans l'établissement. 	<p>Mise en garde du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Avertissement du conseil de classe (notifié sur bulletin)</p> <p>Mesure de responsabilisation disciplinaire</p> <p>Exclusion temporaire de la classe</p> <p style="text-align: center;"><u>Conseil d'éducation*</u></p> <p>Exclusion temporaire de l'établissement</p> <p style="text-align: center;"><u>Conseil de discipline*</u></p> <p>Exclusion définitive</p>

3.2 Composition des conseils :

- **Conseil d'éducation*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :
Le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur adjoint.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :
Des enseignants de l'équipe pédagogique, des personnels d'éducation, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

- **Conseil de discipline*** :

- L'élève et ses parents sont convoqués.
- Membres permanents :
Les parent(s) correspondant(s) de la classe, le surveillant référent du niveau, le Professeur principal, le Responsable de niveau, la Responsable de Vie scolaire, le Chef d'établissement et/ou le Directeur Adjoint, le Président de l'APEL, la Directrice de l'école primaire.
- Membres pouvant être convoqués sur décision du Chef d'établissement :
Des enseignants, des personnels d'éducation, des personnels d'administration, les élèves délégués, toute personne dont la présence est jugée nécessaire par le Chef d'établissement ou le Directeur Adjoint par délégation.
- La présence de toute personne extérieure et non convoquée par le Chef d'établissement n'est pas autorisée.

3.3 Les avertissements écrits au bas des bulletins trimestriels peuvent faire l'objet de mesures éducatives.

3.4 Les heures de retenues pour « *travail non fait* » peuvent s'effectuer les soirs en semaine.

3.5 Les heures de retenues pour « *comportement* » s'effectuent les mercredis après-midi.

3.6 Les manquements répétés au règlement pourront, selon les cas, remettre en question la réinscription de l'élève dans l'établissement pour l'année scolaire suivante.

LISTE DES FOURNITURES Collège 2024-2025

Afin d'alléger les cartables, **tous les cahiers demandés sont de 48 pages, le grand format correspond à 24 X 32 cm. Cahiers sans spirales, sans feuilles de dessin (sauf en arts plastiques).**

Merci de choisir un papier de bonne qualité.

Les couvertures rigides (poly-pro) sont recommandées, les protège-cahiers seront acceptés.

MATIERES	FOURNITURES	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
Français <i>En 4^{ème} & 3^{ème}</i> <i>les élèves choisissent</i> SOIT les cahiers SOIT les classeurs <i>avec intercalaires</i>	Cahiers grand format couverture rouge	4	4	4	4
	OU Classeur grand format souple (au collège)	0	0	1	1
	Gros classeur à levier dos 8 cm (à la maison)	0	0	1	1
	Lot de 12 Intercalaires	0	0	1	1
	Cahier de brouillon couverture rouge	1	1	1	0
	Porte-vues 60 vues minimum (celui de 6 ^{ème} peut être réutilisé)	1	1	1	1
Mathématiques	Cahier grand format couverture verte	2	2	2	2
	Cahier petit format grand carreaux couverture verte (ceux de l'année précédente peuvent être réutilisés)	4	4	4	4
	Pochette verte avec 3 rabats pour les évaluations	1	1	1	1
Histoire Géographie	Cahiers grand format grands carreaux avec couverture jaune	3	2	2	3
S.V.T	Classeur grand format (largeur dos 4 cm)	1	1	1	1
	Lot de 6 intercalaires	1	1	1	1
Physique-Chimie	Cahier grand format couverture bleue	1	2	2	2
	Cahier petit format grands carreaux couverture bleue	1	1	1	1
	Pochette épaisse bleue grand format à rabats (pour accueillir cahiers + livre)	1	1	1	1
	Feuilles simples et doubles blanches petits carreaux	1	0	0	0
Technologie	Classeur grand format souple	0	1	1	1
	Feuilles A4 blanches perforées avec grands carreaux	0	1	1	1
	Lot de 6 intercalaires	0	1	1	1
	Lot de pochettes transparentes perforées pour le classeur	0	1	1	1
Anglais	Cahiers grand format grands carreaux avec couverture au choix (ceux de l'année précédente peuvent être réutilisés)	2	3	2	2
	Cahier de brouillon petit format	0	0	1	1
	Mini dictionnaire français-anglais (type Robert-Collins ou Harraps)	0	0	1	1
Allemand	Cahier grand format grands carreaux avec couverture au choix	0	1	1	1
Espagnol	Cahier grand format avec couverture au choix	0	1	1	1
	Cahier petit format avec couverture au choix	0	0	1	1
	Petit dictionnaire bilangue français-espagnol	0	1	0	1
Italien	Cahier grand format avec couverture au choix	0	1	1	1
	Carnet répertoire pour le vocabulaire	0	1	1	1
	Petit dictionnaire français/italien (type Collins-Larousse-Le Robert de poche)	0	1	1	1
	Pochette plastique à rabats	0	1	1	1
Latin	Classeur grand format	0	1	1	1
	Lot d'intercalaires	0	1	1	1
	Gaffiot de poche (dictionnaire latin-français)	0	1	1	1
Arts Plastiques	Pinceaux ronds (n°4 – n°6 – n°10)	1	1	1	1
	Pinceau plat	1	1	1	1
	Gouaches (3 couleurs primaires + noir + 2 blancs)	1	1	1	1
	Crayons papier HB	2	2	2	2
	Porte-plume & 3 plumes Sergent major	1	1	1	1
	Feutre noir pointe moyenne	1	1	1	1
	Petit flacon d'encre de chine Pébéo ou autres marques	0	1	1	1
	Chiffon en coton	1	1	1	1
	Pochettes de feuilles de dessin (format A4 = 21 X 29.7 cm) au moins 180 gr	2	2	2	2
	Cahier grand format à spirales avec couverture au choix	1	1	1	1
Education Musicale	Cahier grand format grands carreaux avec couverture au choix	1	1	1	1
Education Religieuse	Cahier grand format (en 5 ^{ème} réutilisation du cahier de 6 ^{ème})	1	1	0	0

E.P.S.	Sac	1	1	1	1
	Tenue de sport complète (short et/ou jogging – tee-shirt)	1	1	1	1
	Paire de baskets de sport réservée pour le gymnase (pas de chaussures en toile)	1	1	1	1
	Bouteille d'eau ou gourde	1	1	1	1
	Elastique à cheveux (pour les filles)	1	1	1	1
	Crayon papier qui doit être toujours dans le sac	1	1	1	1
Matériel commun à plusieurs disciplines	Cartable scolaire (pas de sac à main)	1	1	1	1
	Trousse	1	1	1	1
	Agenda – Pour les 6^{ème}, l'agenda est obligatoirement fourni par le collège	0	1	1	1
	Cahier de brouillon	3	1	1	1
	Effaceur	1	1	1	1
	Stylo 4 couleurs	1	1	1	1
	Stylo à encre effaçable	1	1	1	1
	Crayon papier HB	1	1	1	1
	Critérium	1	1	1	1
	Gomme	1	1	1	1
	Taille crayon	1	1	1	1
	Pochette de crayons de couleurs	1	1	1	1
	Feutres de couleur	1	1	1	1
	Ardoise effaçable (réutiliser celle du primaire)	1	1	0	0
	Feutres pour l'ardoise	1	1	0	0
	Règle graduée plate 20 cm en plastique transparent	1	1	1	1
	Equerre en plastique transparent (non flexible)	1	1	1	1
	Compas	1	1	1	1
	Rapporteur en plastique transparent *	0	1	1	1
	Calculatrice CASIO fx 92 – Collège 2D *	0	1	1	1
	Ciseaux à bouts ronds	1	1	1	1
	Rouleau de scotch	1	1	1	1
	Correcteur en ruban uniquement	1	1	1	1
	Pochette de surligneurs fluo	1	1	1	1
	Colle liquide	1	1	1	1
	Colle en bâton	1	1	1	1
	Feuilles de copie doubles et simples grand format, grands carreaux	1	1	1	1
	Pochettes perforées transparentes	1	1	1	1
	Feuilles de papier millimétré	1	1	1	1
	Clé USB	1	1	1	1
	Manuel de conjugaison	1	1	1	1
	Dictionnaire ROBERT de poche	1	1	1	1
	Casque ou écouteurs audio filaires (si possible avec micro)	1	1	1	1
Vie de classe	Grand classeur souple et fin avec 4 intercalaires 20 pochettes plastiques et quelques feuilles simples	1	0	0	0
Projet I.O.N	Un classeur fin souple (dos 20 mm) – 30 pochettes plastiques	1	1	0	0
Projet G.D.C	Grand classeur	1	1	0	0
Projet SCIENCES	Un classeur fin souple avec 4 intercalaires et une blouse	1	1	0	0
Projet THEATRE	Porte-vues de 20 pages minimum	1	1	0	0
Devoirs faits	Cahier petit format 48 pages	1	0	0	0

Un porte-vue supplémentaire peut éventuellement être demandé par certains enseignants en début d'année.

Le matériel spécifique de mathématiques * (réquerre, rapporteur et calculatrice) sera fourni **aux élèves de 6^{ème}** et facturé par le collège.

Pour vous simplifier, un dispositif «COLIS SCOLEO» est à votre disposition.
Si vous souhaitez être informés, connectez-vous sur www.scoleo.fr et cliquez sur la rubrique «être informés». *Livraison à la date et au lieu de votre choix et bien entendu avant la rentrée.*

Le jour de la rentrée, les élèves de 6^{ème} viendront avec leur cartable, leur trousse, un cahier de brouillon et des feutres.

Lectures pour une rentrée en 6e (*Une lecture minimum*)



Œdipe schlac ! schlac ! Sophie Dieuaide (Casterman, Poche)

Monter un spectacle de qualité, ce n'est pas simple, surtout quand on s'attaque à la légende d'Œdipe ! Entre ceux qui veulent changer l'histoire, ceux qui n'écoutent pas et ceux qui s'emballent un peu vite, un vent de folie (grec) souffle sur le théâtre de l'école Jean-Jaurès...

L'Amour ? C'est mathématique ! Davide Cali (Sarbacane)

Paul est amoureux de trois filles mais il se refuse à toute déclaration de peur d'essuyer un refus. Pour remédier à son problème, il se lance dans des calculs savants avec une probabilité de 87,5% de réussite...



Geek club ; Le code secret de l'amitié, Stacia Deutsch (PKJ)

Lucy a hâte de commencer son premier cours de codage mais la première séance se fait sans ordinateur et elle se retrouve dans le groupe de Maya, Erin, la nouvelle et Sophia, sa pire ennemie. Mais pour résoudre l'énigme des mystérieux messages qu'elle trouve dans son casier, elle est bien obligée de demander de l'aide à ses coéquipières.



Encore heureux qu'il ait fait beau, Florence Thinard (Thierry Magnier)



L'odyssée extraordinaire d'adultes et de jeunes gens qui puisent dans les livres, que ce soient dans un roman de Daniel Defoe, de Jules Verne ou dans des manuels de géographie et des documentaires sur la navigation en mer, les informations et l'imagination nécessaires pour parvenir tous ensemble à bon port...

Le Professeur de musique, Yaël Hassan (Casterman, Roman poche)

Grace à la « vraie » musique, un vieil homme et un enfant vont se rencontrer, s'approprier et surmonter chacun préjugés et réticences, nourris par les blessures du passé...



Le Premier dessin du monde, Florence Reynaud (Hachette, Livre de poche jeunesse)

Il y a environ 30 000 ans, un enfant, Killik, découvre la magie du dessin. Sous ses doigts, dans le sable, un bison prend naissance, puis un autre. Mais pour le clan, le don de Killik est dangereux. L'enfant est un être magique, une menace pour les siens...



Le Vieux fou de dessin, François Place (Gallimard, Folio junior)

Un merveilleux voyage au pays du Soleil Levant qui nous révélera les secrets d'un grand maître du dessin, Katsushika Hokusai. Fasciné par son talent, Tojiro devient son ami et son apprenti, et le suit dans son atelier...

Le Goût de la Tomate, Christophe Léon (Magnard, Petite poche)

Lecture courte

Clovis et son père Marius sont soumis aux règles aberrantes d'un état tyrannique : chez eux, les autorités détiennent le monopole de la vente de fruits, de légumes, mais contrôlent aussi toute l'alimentation. Cultiver un potager, élever des poules est interdit aux citoyens...



Tistou les pouces verts, Maurice Druon (Hachette, livre de poche)

Dès que Tistou enfonce ses pouces dans la terre, des fleurs et des plantes en jaillissent. Quoi de mieux pour rendre la vie plus belle...



Fantastique Maître Renard, Roald Dahl (Folio Junior, Poche) Existe en livre audio

Dans la vallée, il y avait trois fermiers, éleveurs de volailles dodues... Tous les trois étaient laids et méchants. Dans le bois qui surplombait la vallée vivaient Maître Renard, Dame Renard et leurs quatre renardeaux, affamés et malins...

Contact, Malorie Blackman (Rageot, Flash fiction)

Edition adaptée aux lecteurs dyslexiques

Cal est passionné de foot et, avec des copains et des copines, il a monté une super équipe. Mais dans leur monde, aucun contact physique n'est autorisé de peur des maladies. Alors Cal et ses amis sont obligés de faire preuve d'imagination... quitte à transgresser un peu les règles...



CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 PREVISIONNEL - ZONE A

Toussaint : Du samedi 19 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024

Noël : Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025

Hiver : Du samedi 22 février 2025 au dimanche 9 mars 2025

Printemps : Du samedi 19 avril 2025 au dimanche 4 mai 2025

Été : Du samedi 5 juillet 2025 au lundi 1er septembre 2025

AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER	
JEU 1		D 1		MAR 1		VEN 1	TOUSSAINT	D 1		MER 1	JOUR DE L'AN
VEN 2		LUN 2	Rentrée Gème + 2nde SP	MER 2		SAM 2		LUN 2		JEU 2	
SAM 3		MAR 3	Rentrée 5°, 4°, 3°, 1° et 1° Gème et lycéens présents †	JEU 3		D 3		MAR 3		VEN 3	
D 4		MER 4		VEN 4		LUN 4		MER 4		SAM 4	
LUN 5	SP	JEU 5		SAM 5		MAR 5	Réunion Parents / P.P 4°/3°/1°/T°	JEU 5		D 5	Épiphanie
MAR 6		VEN 6		D 6		MER 6	Matinée pédagogique	VEN 6	Journée pédagogique	LUN 6	Journée pédagogique
MER 7		SAM 7		LUN 7		JEU 7	Réunion Parents / P.P 6°/5°/2°	SAM 7	Portes ouvertes	MAR 7	Rencontres Parents/profs 6°/5°/2° SP
JEU 8		D 8	Nativité	MAR 8		VEN 8		D 8		MER 8	
VEN 9		LUN 9	Présentation Ateliers-projets 5° Réunion rentrée 6° à 18h30 SI	MER 9		SAM 9		LUN 9	Imm. Conception SP	JEU 9	Rencontres Parents/profs 5°/4°/1°/T°
SAM 10		MAR 10	Réunion rent. 2de à 18h30 Réunion BIA à 19h30	JEU 10		D 10		MAR 10		VEN 10	
D 11		MER 11		VEN 11		LUN 11	ARMISTICE 1918 SP	MER 11	Forum des métiers ?	SAM 11	
LUN 12	SI	JEU 12		SAM 12		MAR 12		JEU 12		D 12	
MAR 13		VEN 13	Messe de l'Ascension de l'Enseignement Catholique - Bourg	D 13		MER 13		VEN 13		LUN 13	Brevet blanc n°1 SI
MER 14		SAM 14	Messe de l'Ascension de l'Enseignement Catholique - Bourg	LUN 14	SP	JEU 14		SAM 14		MAR 14	Brevet blanc n°1
JEU 15	ASSOMPTION	D 15		MAR 15		VEN 15		D 15		MER 15	
VEN 16		LUN 16	Réunion P.P 5ème/4ème à 17h Réun. rentrée 5°/4° 18h30 SP	MER 16		SAM 16		LUN 16		JEU 16	
SAM 17		MAR 17		JEU 17		D 17		MAR 17		VEN 17	
D 18		MER 18		VEN 18		LUN 18		MER 18		SAM 18	
LUN 19	SP	JEU 19	Réunion P.P 3ème à 17h Réunion rentrée 3° à 18h30	SAM 19		MAR 19	3°	JEU 19		D 19	
MAR 20		VEN 20		D 20		MER 20		VEN 20		LUN 20	SP
MER 21		SAM 21		LUN 21	SI	JEU 21		SAM 21		MAR 21	5°
JEU 22	Stage de réussite	D 22		MAR 22		VEN 22		D 22		MER 22	
VEN 23	Stage de réussite	LUN 23	Début atel projets / P.P Lycée 17h Réun. rentrée 1°/T 18h30 SI	MER 23		SAM 23		LUN 23	SP	JEU 23	5°
SAM 24		MAR 24		JEU 24		D 24		MAR 24		VEN 24	
D 25		MER 25		VEN 25	Petit Citoyen ? SP	LUN 25		MER 25	NOËL	SAM 25	
LUN 26	Stage de réussite	JEU 26		SAM 26		MAR 26		JEU 26		D 26	
MAR 27	Stage de réussite	VEN 27		D 27		MER 27		VEN 27		LUN 27	SI
MER 28		SAM 28		LUN 28	SP	JEU 28		SAM 28		MAR 28	
JEU 29	Rentrée enseignants	D 29		MAR 29		VEN 29	FIN TRIMESTRE 1	D 29		MER 29	
VEN 30	Journée pédagogique	LUN 30		MER 30		SAM 30		LUN 30	SI	JEU 30	
SAM 31		JEU 31		JEU 31				MAR 31		VEN 31	
FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
SAM 1		SAM 1		MAR 1		JEU 1	FÊTE DU TRAVAIL	D 1		MAR 1	
D 2		D 2		MER 2	Matinée pédagogique	VEN 2		LUN 2		MER 2	
LUN 3	SP	LUN 3	SP	JEU 3		SAM 3		MAR 3		JEU 3	
MAR 4		MAR 4		VEN 4		D 4		MER 4		VEN 4	
MER 5		MER 5		SAM 5		LUN 5		JEU 5		SAM 5	
JEU 6		JEU 6		D 6		MAR 6		VEN 6		D 6	
VEN 7	Bascule des Ateliers-Projets	VEN 7		LUN 7		MER 7		SAM 7		LUN 7	SP
SAM 8		SAM 8		MAR 8		JEU 8	VICTOIRE 1945	D 8	PENTECÔTE	MAR 8	
D 9		D 9		MER 9		VEN 9		LUN 9	L. PENTECÔTE SP	MER 9	
LUN 10	SI	LUN 10	SI	JEU 10		SAM 10		MAR 10		JEU 10	
MAR 11		MAR 11		VEN 11		D 11		MER 11		VEN 11	
MER 12		MER 12		SAM 12		LUN 12	Futuroscope 6D SP	JEU 12		SAM 12	
JEU 13		JEU 13		D 13	RAMEAUX	MAR 13	Futuroscope 6D	VEN 13	FIN TRIMESTRE 3	D 13	
VEN 14		VEN 14	FIN TRIMESTRE 2	LUN 14		MER 14		SAM 14		LUN 14	FÊTE NATIONALE SI
SAM 15		SAM 15	Portes ouvertes	MAR 15		JEU 15		D 15		MAR 15	
D 16		D 16		MER 16	Stage 4ème	VEN 16		LUN 16		MER 16	
LUN 17	SP	LUN 17	PSC1 3ème SP	JEU 17	Brevet blanc n°2 - Stage 4ème	SAM 17		MAR 17		JEU 17	
MAR 18		MAR 18	PSC1 3ème	VEN 18	Brevet blanc n°2 - Stage 4ème Bol de riz - Chemin de croix	D 18		MER 18		VEN 18	
MER 19		MER 19	PSC1 3ème	SAM 19		LUN 19		JEU 19		SAM 19	
JEU 20		JEU 20		D 20	PÂQUES	MAR 20		VEN 20		D 20	
VEN 21		VEN 21	Fête de la St Jo !	LUN 21	L. DE PÂQUES SI	MER 21		SAM 21		LUN 21	SP
SAM 22		SAM 22		MAR 22		JEU 22		D 22		MAR 22	
D 23		D 23		MER 23		VEN 23		LUN 23		MER 23	
LUN 24	SI	LUN 24		JEU 24		SAM 24		MAR 24		JEU 24	
MAR 25		MAR 25		VEN 25		D 25		MER 25		VEN 25	
MER 26		MER 26		SAM 26		LUN 26		JEU 26		SAM 26	
JEU 27		JEU 27		D 27		MAR 27		VEN 27		D 27	
VEN 28		VEN 28		LUN 28	SP	MER 28		SAM 28		LUN 28	SI
		SAM 29		MAR 29		JEU 29	ASCENSION	D 29		MAR 29	
		D 30		MER 30		VEN 30	Pont de l'Ascension	LUN 30		MER 30	
		LUN 31	SP			SAM 31				JEU 31	
Conseils de mi-trimestre		Conseils de classes		Sem. "Découvertes" 1&2		Voyage à Lourdes 2nde		Espagne Délégués/Eco-déleg		Actions délégués/Eco-délegu	
Journée cohésion My St Jo C		Interv. EDEV ou Le sénévé n°		Stages entreprise 2nde		Voyage à Jersey At-Pro 5è		Perm. Mme BASSET		Permanence SESSAD	

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT JOSEPH
École Sainte Marie - Collège Saint Joseph - Lycée Saint Joseph
Organisme de Gestion d'un Établissement Catholique
OGEC – Union des Familles
St Didier sur Chalaronne

REGLEMENT FINANCIER 2024 - 2025

1- CONTRIBUTION FAMILIALE

2- PRESTATIONS SCOLAIRES

2.1 Prestations obligatoires

2.2 Projets, sorties, activités et interventions en 6^{ème} et 5^{ème}

2.3 Voyages scolaires

2.4 Manuels scolaires

3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES

3.1 Restauration

3.1.1 École et collège

3.1.2 Lycée

3.2 Garderie et étude du soir

3.3 Frais de dossier

3.4 Arrhes

4- COTISATIONS OPTIONNELLES

4.1 APEL

4.2 Options

4.3 Association Sportive

4.4 Patronage

4.5 Aumônerie

5- MODALITES DE PAIEMENT

5.1 Modalités financières

5.2 Mode de règlement

5.3 Parents séparés

5.4 Réductions

5.5 Départ de l'établissement en cours d'année

5.6 Impayés

6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS

PRINCIPES :

L'Ensemble Scolaire Saint Joseph est un Établissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'État.

Par ce statut, l'Éducation Nationale prend en charge le traitement des enseignants et les établissements perçoivent des forfaits de l'État, de la Mairie de Saint Didier (pour les enfants habitant la commune, pour l'école), du Département (pour le collège) et de la Région (pour le lycée).

Restent cependant à la charge des familles une grande partie du fonctionnement de l'établissement, de l'entretien, des travaux courants et des investissements.

Chaque famille accepte, en s'inscrivant, de participer au financement de ces charges et des structures et services de l'Enseignement Catholique. Les tarifs des trois établissements de l'Ensemble Scolaire Saint Joseph **sont forfaitaires et annuels**. Ils correspondent à une durée équivalente à une année scolaire et non au prorata des jours de présence dans l'établissement.

Ils sont composés de plusieurs éléments : contribution familiale, prestations scolaires, prestations et services annexes, cotisations volontaires.

1- CONTRIBUTION FAMILIALE

La contribution des familles est destinée à financer l'entretien et les investissements immobiliers, les équipements et fournitures nécessaires à la scolarité, les dépenses de fonctionnement non prises en compte par les subventions et les forfaits ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

*Pour les élèves de **Toute Petite Section**, un tarif particulier sera accordé, en fonction du nombre de matinées de présence par semaine.*

2- PRESTATIONS SCOLAIRES

2.1- Prestations obligatoires

Celles-ci comprennent :

- Le matériel fourni par l'établissement :
 - Matériel éducatif en maternelle et primaire
 - Cahiers d'activités
 - Livres étudiés en français
 - Carnet de correspondance
 - Matériel de mathématique à l'entrée en 6^{ème} (calculatrice, règle, équerre, compas)
- L'assurance scolaire individuelle accident (*contrat souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour l'ensemble des élèves*),
- Les cotisations aux sites éducatifs utilisés par l'établissement,
- Intervenant en Anglais pour les élèves de maternelle et de primaire,
- Une participation aux interventions EARS (Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle),
- Le sweat des secondes.

2.2- Projets, sorties, activités et interventions en 6^{ème} et 5^{ème}

Les frais engendrés par les projets choisis en 6^{ème} et 5^{ème} sont facturés aux familles. Les charges peuvent varier en fonction notamment du coût des transports.

2.3- Voyages scolaires

Les élèves de cycle 3, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} peuvent faire un voyage pédagogique, culturel, linguistique ou de service. **Attention, le coût des voyages peut varier en fonction de l'évolution des prix des transports et d'hébergement.**

Des aides peuvent être accordées par le Département (collège) ou la Région (lycée).

2.4- Manuels scolaires

Un jeu de manuel scolaire est prêté automatiquement et gratuitement par l'établissement. Attention, au lycée, les manuels financés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sont prêtés gratuitement à vos enfants **uniquement si la carte PASS'REGION a été commandée par vos soins** et validée par l'établissement.

3- PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES

3.1- Restauration

3.1.1- École et collège :

- La demi-pension fonctionne par forfait :

Les repas non pris ne feront donc pas baisser le montant du forfait. Celui-ci inclut les coûts des denrées, du personnel de cuisine et de surveillance, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, ainsi que du renouvellement du matériel de cuisine. L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention extérieure dans ce domaine.

Tous les collégiens auront une carte de self à code barre en début d'année scolaire. Cette carte devra obligatoirement être présentée au surveillant à l'entrée du self pour avoir accès à celui-là.

- Changement de demi-pension :

Le changement de demi-pension n'est possible **qu'à partir du 1^{er} du mois suivant** et sera accordé uniquement si vous en avez fait la demande par écrit (mail ou courrier postal) auprès du service secrétariat et comptabilité famille.

- Repas occasionnel :

Un carnet de 10 tickets peut être acheté auprès du secrétariat pour les élèves de l'école et auprès de la comptable pour les élèves du collège.

*Tickets de cantine non utilisés en fin d'année scolaire : pour obtenir un remboursement, merci de les déposer au service comptable du collège **au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.***

- Séjour/voyages scolaires :

Le montant des repas sera exceptionnellement déduit de la facture de régularisation de juillet pour les élèves demi-pensionnaires.

- Elèves bénéficiant d'un PAI (avec justificatif médical) :

En cas de régime alimentaire justifié par un médecin, les élèves ayant un PAI peuvent apporter leur propre repas. **2 €** par jour de présence à la cantine ou au self leur seront facturés (coût de la surveillance et d'entretien des locaux).

3.1.2- Lycée :

- Cafétéria :

Pour accéder à la cafétéria, une carte magnétique est distribuée à chaque lycéen en début d'année scolaire. La carte est débitée du montant du repas ou autre dépense à chaque passage. Vous pouvez suivre la consommation de votre enfant sur votre compte École Directe en cliquant sur situation financière « € », « vos portes monnaies » et « détail ».

À noter que le coût d'un repas inclut les coûts des structures : personnel d'encadrement, personnel de restauration, amortissement des matériels et des locaux.

Vous trouverez plus d'informations sur les formules disponibles sur le site internet de l'ensemble scolaire, sous l'onglet « restauration », « cafétéria ».

- Règlements cafétéria lycée :

Le jour de la rentrée, votre enfant devra déposer **au secrétariat du lycée** un chèque d'un montant minimum de **50€** (libellé à l'ordre de « l'UNION DES FAMILLES »), pour alimenter sa carte de self une première fois.

Les parents des élèves qui étaient scolarisés dans notre établissement l'année précédente, pourront se connecter directement sur leur compte École Directe afin de créditer leur carte par CB.

Attention : Le compte cafeteria devra toujours présenter la provision nécessaire et suffisante **aux futures consommations.**

NB : Le compte repas et le compte contribution familiale sont deux comptes séparés ; il n'y a pas de passage d'argent de l'un à l'autre.

- Elèves apportant leur propre repas et déjeunant dans l'enceinte du lycée :

Au lycée, les élèves souhaitant apporter leur propre repas par décision individuelle, ne pourront le faire qu'après autorisation de la direction. Pour cela une demande écrite devra être rédigée et signée par les parents. Une contribution de **1.50 €** par jour de présence sera facturée pour l'utilisation des différents espaces de repas et la surveillance des élèves. Statut possible pour les lycéens uniquement et accepté de façon exceptionnelle.

3.2- Garderie et étude du soir

L'école **Sainte Marie** propose les services d'une garderie au tarif de : **2 €** de l'heure et **1 €** la demi-heure.

Attention : Toute demi-heure entamée sera décomptée.

Matin : de 7h30 à 8h45 (*gratuite de 8h30 à 8h45*),

Soir : de 16h45 à 18h30 (*gratuite de 16h45 à 17h*).

Le collège Saint Joseph propose les services d'une étude encadrée les lundis, mardis et jeudis, de 17h00 à 18h. L'inscription se fait par écrit auprès de la vie scolaire, elle peut être régulière ou occasionnelle.

Cette étude est facturée **2 €** de l'heure. Une circulaire sur l'organisation vous sera distribuée en début d'année scolaire.

3.3- Frais de dossier

Les frais de dossier concernent les familles entrantes dans l'un de nos établissements, et sont établis par enfant entrant. Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement.

Pour l'école **Sainte Marie**, le montant est de **40 €**.

Pour les élèves intégrant le **collège et le lycée**, le montant est de :

- **30 €** pour les élèves déjà scolarisés dans nos établissements,
- **65 €** pour les élèves venant d'un autre établissement.

Si vous inscrivez **simultanément** plusieurs enfants au sein de notre ensemble scolaire (École, Collège et Lycée), une remise de 50 % (**sur le montant le plus petit**) vous est accordée à partir de la 2ème inscription.

3.4- Arrhes

Des arrhes d'un montant de **100 €** sont demandées aux familles au moment de leur inscription au lycée Saint Joseph. Celles-ci seront déduites de la facture de l'année de seconde. En cas de désistement sans cause réelle et sérieuse reconnue par le chef d'établissement, les arrhes restent acquises à l'établissement.

4- COTISATIONS OPTIONNELLES

4.1- APEL

Par le versement de la cotisation, la famille peut adhérer à l'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre (APEL) de Sainte Marie et/ou de Saint Joseph. Elle manifeste ainsi son soutien à l'association qui représente les parents et contribue au dynamisme de l'école, du collège ou du lycée. Une part de cette cotisation est reversée à l'UDAPEL (Union Départementale des APEL).

La famille cotise automatiquement à l'APEL (montant porté sur la facture) sauf demande contraire exprimée par écrit auprès du secrétariat.

4.2- Options

Collège : Cambridge (3^{ème})

Lycée : - English + (« Speakers' corner ») (2de),

- B.I.A

4.3- Association Sportive

Pour adhérer à l'AS Saint Joseph, les élèves devront s'inscrire en début d'année scolaire (septembre) auprès de leur professeur d'EPS. *Une inscription en cours d'année est encore possible pour certaines activités.*

AS gratuites :

AS YOGA, AS MECANIQUE VTT, AS TOURNOIS ULTIMATE ET FOOT (entre 12h et 14h),

2 AS payantes :

- AS RAID le mercredi après-midi toutes les 3 semaines environ (cross, VTT, course d'orientation, canoé, raid, ski de fond) : tarif adhésion **20€ + 40€** supplément pour les transports (places limitées à 40 élèves),
- AS FITNESS entre 12h et 14h : **20€** (sortie de fin d'année à Vitaform évason).

Mode de règlements acceptés : par chèque (à l'ordre de l'Association Sportive St Joseph) ou par « **chéquiers jeunes 01** » (sport) que les collégiens domiciliés dans l'Ain reçoivent au cours du premier trimestre scolaire.

4.3- Patronage

Le patronage s'adresse aux primaires et rassemble les enfants de l'école Sainte Marie et du groupement paroissial de Saint-Didier. Il est encadré par trois séminaristes d'Ars, des mamans bénévoles et Mme Nathalie Levrault adjointe en pastorale sous la direction de l'établissement.

Les rencontres se déroulent tous les mercredis matin de 9h à 12h sur le collège de Saint Joseph.

Le patronage est proposé à tous, baptisés ou non. La matinée s'articule sur des temps d'accueil, d'enseignement, de grand jeu, de bricolage, de partage (goûters), de prière..... Les enfants peuvent se préparer à recevoir un sacrement (baptême ou 1ère communion).

La contribution financière s'élève à **35€**, finançant le support pastoral ainsi que le matériel destiné aux différents bricolages de l'année.

4.4- Aumônerie

Vouloir participer à l'aumônerie du collège, c'est désirer grandir en humanité et en spiritualité et partir à la découverte de l'Évangile de Jésus-Christ. Les jeunes participent activement aux grands temps forts de l'année liturgique et peuvent demander à recevoir un sacrement (baptême, 1ère communion, confirmation).

Une sortie à lieu également en fin d'année scolaire pour célébrer l'année écoulée !

Les rencontres s'articulent sur une alternance de 15 jours pour deux niveaux : 6ème/5ème et 4ème/3ème, le mercredi de 12h à 14h.

Le groupe se retrouve au self du collège pour le repas de midi sur la base d'un pique-nique apporté (il est possible aussi de déjeuner avec un ticket).

La contribution de l'année s'élève à **30€** (financement des supports catéchétiques et sorties).

L'aumônerie propose également aux lycéens une rencontre par mois les vendredis de 17h15 à 19h.

Pour les 2 propositions pastorales, aumônerie et patronage, le père Tanguy de la Gironière, curé de la paroisse en est le référent. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter par mail Mme Nathalie Levrault, adjointe en pastorale sur l'établissement Saint Joseph adresse @ : pastorale.stjoseph01@gmail.com

Le coût de la contribution aux propositions pastorales ne doit pas être un frein pour inscrire votre ou vos enfant(s). Des solutions peuvent vous être proposées. Nous vous invitons à contacter le secrétariat pour toutes questions à ce sujet.

5- MODALITES DE PAIEMENT

L'Ensemble Scolaire souhaite permettre à toutes les familles qui adhèrent à son projet éducatif d'inscrire leurs enfants. Une adaptation financière pour les familles qui le demandent est possible, après constitution d'un dossier. De plus, d'autres aides existent, notamment les bourses nationales et le fond social (pour les élèves du collège et du lycée). Merci de contacter le secrétariat pour toute information concernant ces dispositifs.

5.1- Modalités financières

La facture est éditée au 30 septembre. Le montant de la facture est lissé sur 10 mois, de septembre à juin, avec un prélèvement programmé au 05 de chaque mois (le premier prélèvement est « anticipé » avec un montant provisoire, les mensualités pourront être modifiées suite à la validation de la facture).

Une facture de **régularisation** peut être éditée en fin d'année si besoin, en fonction d'un éventuel solde restant (étude du soir, demi-pension, livres non rendus, ...), et pourra engendrer un prélèvement supplémentaire au 10/07.

Certains frais ne sont pas intégrés dans la facture annuelle et seront à régler au fur et à mesure, soit par CB sur votre compte parent école directe soit par chèque à l'ordre de « l'Union des familles » (ou par espèces).

Il s'agit :

- Des repas occasionnels (au ticket),
- Des PAI,
- Des repas pris le mercredi (ou lors de stage de remise à niveau),
- De la garderie à l'école Ste Marie et de l'étude du soir au collège,
- Des voyages ou échanges scolaires (collège et lycée, hors projets 6è, 5è),
- De la cafétéria pour les lycéens (et repas personnel apportés)

5.2- Mode de règlement

Le prélèvement bancaire mensuel est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

En l'absence de prélèvement automatique, le règlement peut être effectué en une ou plusieurs fois (**avec un minimum de 50% du montant de la facture, soldé au 31 janvier**), soit par Carte bancaire (sur le portail école directe), soit par chèque(s) à l'ordre de « l'Union des familles », ou en espèces.

5.3- Parents séparés

Vous devez obligatoirement vous engager conjointement sur les termes financiers. Pour cela vous devez contacter le secrétariat et demander le document à compléter à cet effet et à nous retourner signé de chacun.

5.4- Réductions

Les familles qui scolarisent plusieurs enfants au sein de l'ensemble scolaire, école Sainte Marie et/ou collège et lycée Saint Joseph, bénéficient d'une réduction de :

- 10 % sur la contribution familiale sur le 2^{ème} enfant, 15 % sur le 3^{ème} et 25 % sur le 4^{ème} et plus.
- 10 % sur la demi-pension (cantine école et collège) à partir de 3 enfants scolarisés au sein de nos établissements.

5.5- Départ de l'établissement en cours d'année

En cas de départ en cours d'année scolaire, la **contribution familiale est due jusqu'à la fin du mois en cours. Les prestations scolaires et les coûts de projets et de voyage scolaire** qui sont des prestations engagées à l'avance par l'établissement sont des forfaits annuels et **sont dus dans leur totalité quelle que soit la date ou la raison du départ.**

5.6- Impayés

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés.

En cas de non-paiement de la facture, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit, après avoir averti la famille par lettre recommandée avec accusé de réception, de ne pas continuer à admettre l'élève en demi-pension, de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante, et d'intenter toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

6- GRILLE DES TARIFS ANNUELS 2024-2025

	Ecole Ste Marie		Collège St Joseph				Lycée St Joseph		
	MATERNELLE	PRIMAIRE	6ème	5ème	4ème	3ème	2de	1ère	Terminale
CONTRIBUTION FAMILIALE	603 €	623 €	701 €	701 €	701 €	701 €	1009 €	1009 €	1009 €
TPS 4 matinées	482 €								
TPS 3 matinées	422 €								
TPS 2 matinées	362 €								
PRESTATIONS OBLIGATOIRES	95 €	133 €	122 €	97 €	97 €	97 €	150 €	130 €	130 €
PROJETS			300 €	200 €					
Total	698 €	756 €	1 123 €	998 €	798 €	798 €	1 159 €	1 139 €	1139 €

DEMI-PENSION									
4 jours	800 €	860 €	920 €	920 €	920 €	920 €			
3 jours	600 €	645 €	690 €	690 €	690 €	690 €			
2 jours	400 €	430 €	460 €	460 €	460 €	460 €			
1 jour	200 €	215 €	230 €	230 €	230 €	230 €			

APEL	28 €		28 €				28 €		
OPTIONS FACULTATIVES*									
Cambridge							140 €		
Speakers' corner							230 €		
BIA							200 €		
VOYAGE / SEJOUR*									
Groupe projet 5 ^e English+			500 €						
Séjour Linguistique 4 ^e							550 €		
Séjour à Lourdes							430 €		

PRESTATIONS ET SERVICES ANNEXES :									
Garderie									
Par 1/2 heure	1 €	1 €							
Étude du soir									
1 heure			2 €	2 €	2 €	2 €			
Repas occasionnels									
Carnet de 10 tickets	57 €	62 €	69 €	69 €	69 €	69 €			
Coût d'un repas PAI	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Article détérioré ou perdu									
Carte passage self			5 €	5 €	5 €	5 €			
Carte cafétéria							10 €	10 €	10 €
Carnet de liaison			5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Workbook			8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €	8 €
Manuel scolaire	25 €		25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €

*tarifs susceptibles d'être ajustés.

TRANSPORTS SCOLAIRES



**NOUVEAUTE 2024 :
INSCRIPTIONS EN LIGNE
POUR TOUS**

AUX PARENTS D'ELEVES DOMICILIES DANS L'AIN :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de Septembre et utilisera le réseau de l'Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ain assurée par la Région Auvergne - Rhône – Alpes pour son trajet scolaire.

Les inscriptions au transport scolaire seront ouvertes **du 13 Mai au 19 Juillet 2024** sur le site internet : www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain, onglet «inscriptions». Vous serez alors invités à créer votre compte transport « famille » avec un identifiant et un mot de passe personnalisé. Ainsi vous pourrez suivre l'avancement du(des) dossier(s) de votre(vos) enfant(s).

**ATTENTION : DEPUIS CETTE ANNEE : LES INSCRIPTIONS SONT OBLIGATOIRES
POUR TOUS
(PAS DE RENOUELEMENT AUTOMATIQUE)**

Que votre enfant soit collégiens ou lycéens, dans son collège de secteur ou hors secteur, l'inscription doit se faire en ligne **avant le 19 Juillet 2024**.

Quelques précisions importantes :

- Les familles qui procéderont à l'inscription au transport de leur enfant **à compter du 20 juillet devront s'acquitter d'une pénalité de retard de 30 €uros** (sauf affectation tardive ou déménagement au cours de l'été, sous réserve de justificatif).
- Les familles n'ayant pas d'accès à internet devront demander un formulaire papier au secrétariat du collège.
- Si nos établissements ne sont pas vos établissements de secteur, vous devrez payer la somme forfaitaire de 90 euros à l'ARTIS (Antenne Régionale des Transports Interurbains et Scolaires de l'Ain).

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'ARTIS au 04 8000 7000.

AUX PARENTS D'ÉLÈVES DOMICILIES DANS LE RHONE :

Votre enfant sera scolarisé dans notre établissement à la rentrée de septembre et utilisera le réseau des Cars du Rhône pour son trajet scolaire.

Les inscriptions pour les abonnements annuels scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 seront ouvertes **à partir du 23 Mai 2024.**

Pour les élèves n'ayant pas encore de carte OÙRA, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet www.carsdurhone.fr/scolaires afin de faire le nécessaire.

Elle coûte 5 € et est valable 5 ans.

Les élèves déjà en possession d'une carte OÙra peuvent renouveler leur abonnement en ligne, en se munissant de leurs **identifiants de connexion et de leur numéro de carte**. Leur nouvel abonnement sera ensuite chargé sur la carte OÙra déjà en leur possession.

Pour avoir la garantie d'être en possession d'un titre de transport valide à la rentrée, **il est conseillé de souscrire l'abonnement avant le 15 juillet 2024.**

En cas de perte ou de détérioration, **le remplacement de la carte vous coûtera 5 €.**

Pour certains abonnements combinés, les familles doivent fournir un certificat de scolarité 2024-2025, daté, tamponné et signé par l'établissement. Si tel est votre cas, merci de le demander au secrétariat du collège.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous pouvez consulter le guide du réseau Sytral sur le site www.carsdurhone.fr

AUX PARENTS D'ÉLÈVES DOMICILIÉS EN SAÔNE ET LOIRE :

NOUVEAUTE :

Les élèves domiciliés en Saône et Loire et empruntant un bus pour se rendre dans nos établissements scolaires doivent faire leur inscription ou réinscription sur le site de la **région Rhône Alpes** à l'adresse suivante :

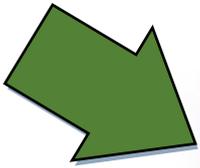
www.carsdurhone.fr

Vous devez ensuite cliquer sur «**Boutique & Tarifs**» puis sur «**Jeune & Etudiant**» puis «**Abonnement annuel réduit**» et enfin **saisir les renseignements demandés.**

Le montant de **l'abonnement annuel est de 179 €.**

Pour avoir la garantie d'être en possession d'un titre de transport validé à la rentrée, il est conseillé de souscrire l'abonnement **avant le 15 juillet 2024.**

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Opération Rentrée 2024

**INDISPENSABLE, commandez vos sweats et polos
St Jo pour la rentrée...**



Sans oublier les goodies!!!



**Pour passer commande, il vous suffit de vous rendre sur HelloAsso
Pour garantir une
livraison
pour la rentrée,
passez vos commandes
avant le 30 juin 2024**



<https://www.helloasso.com/associations/apel-st-joseph-st-didier/boutiques/operation-rentree-2024-sweat-polo-et-goodies-aux-couleurs-du-college-st-joseph>

Informations par mail : contact.apelsaintjoseph@gmail.com



Parcours d'enrichissement en anglais de l'ensemble scolaire St Joseph

A l'école Ste Marie :



En Maternelle

Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe



En Primaire

Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe



En ULIS

Anglais avec intervenant de langue anglaise et reprise en classe.

Ces enseignements sont compris dans la prestation annuelle obligatoire de début d'année.

Au Collège St Joseph :



En 6^{ème}

1h par semaine



En 5^{ème}

1h par semaine
Atelier-projet English +
(dont voyage à Jersey)



En 4^{ème} :

1h par semaine



En 3^{ème}

2h par semaine



Les propositions en 6^{ème} et 4^{ème} ont pu être intégrées aux horaires de l'éducation nationale pour l'année 2024-25, elles pourront néanmoins être facturées en sus les années suivantes. Concernant la proposition Cambridge, l'examen du Ket for Schools (120€) ainsi que l'achat du cahier d'exercices (20€ environ) resteront à votre charge.

En 6^{ème} et 4^{ème}, le coupon de demande d'inscription (recto) est à retourner.

En 5^{ème}, la proposition est intégrée à l'Atelier-projet English + et comprend un voyage linguistique à Jersey (coût des Ateliers-projets 200€ + coût du voyage 500€).

Au Lycée St Joseph :



En 2^{nde}

« *Speakers' Corner* »
2h par semaine



En 1^{ère}

LLCE Anglais
Parcours
enseignement de
spécialité



En Terminale

LLCE Anglais
Parcours
enseignement de
spécialité

Cette proposition en option sera facturée environ 230€ en sus.
Coupon à retourner

Enseignements de spécialité non facturés

Coupon →



Merci de retourner ce coupon-réponse au secrétariat ou par e-mail à stjosephstidier@orange.fr, avant le vendredi 30 août 2024.

Coupon de demande d'inscription

Uniquement destiné aux futurs 6^{èmes}



Attention, un test/entretien sera effectué afin de valider cette demande à la rentrée.

Mon enfant, Nom et prénom : _____

Classe 2024-25 : 6^{ème}

Souhaite se présenter à la section « **English +** » au sein de son niveau de classe.

Signature de l'élève :

Signature des parents :